

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

21 Octobre 2016

---

**OBJET : Provisions 2016 pour litiges, contentieux et dépréciation des comptes de redevables**

L'an deux mille seize et le Vendredi vingt et un Octobre, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,  
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Haouaria HADJ-CHIKH,  
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA

**ETAIT ABSENT :**

Denis ROSSI

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016  
ADMINISTRATION GENERALE  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

## DELIBERATION

**OBJET :** Provisions 2016 pour litiges, contentieux et dépréciation des comptes de redevables

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la constitution :

- d'une dotation d'un montant de 2 130 400,00 € au chapitre 68, fonction 01, article 6815 au titre des nouvelles provisions constituées pour risques et charges de fonctionnement, dont 1 920 000 € pour les litiges et contentieux et 210 400,00 € pour la provision Compte Epargne Temps (CET),
- d'une reprise de 150 000,00 € au chapitre 78, fonction 01, article 7815, au titre des provisions pour litiges et contentieux,
- d'une dotation d'un montant de 326 000,00 € au chapitre 68, fonction 01, article 6817, relative aux provisions constituées pour risque de non recouvrement de titres, dans le cadre de la gestion des mineurs non accompagnés,
- d'une reprise de 2 211 367,00 € au chapitre 78, fonction 01, article 7817, au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres, dont 2 210 565,00 € liés aux indus RMI/RSA.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**